

## LICENCE PROFESSIONNELLE - Statut ETUDIANT \* Demande de BOURSES du CROUS et/ou LOGEMENT

\* Les apprentis et les élèves en contrat de professionnalisation, salariés, n'ont pas accès aux BOURSES du CROUS.

Les droits aux bourses sur critères sociaux d'un étudiant sont déterminés en fonction des revenus de sa famille, du nombre d'enfants rattachés fiscalement au foyer et de l'éloignement de son lieu d'études. Le montant de la bourse est fixé selon un barème national.

■ **Pour déposer votre demande de bourses, aller sur : [MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr) puis cliquez sur : DEMANDE DSE BOURSE/LOGEMENT**

■ **Si, parmi vos vœux, vous avez choisi la Licence Professionnelle à l'ESA sous statut « étudiant », vous devez sélectionner :**

Dans l'encadré : Supérieur conduisant à un niveau Licence    
  Licence professionnelle

Selon la licence souhaitée, cliquez ensuite sur :

- |   |      |  |
|---|------|--|
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS ESTHUA-ITBS</a>  | pour | - LP Management des Activités Commerciales                                       |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS UFR Sciences</a> | pour | - LP Agronomie   |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS UFR Sciences</a> | pour | - LP Marketing international des Vins de Terroirs                                |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS UFR Lettres</a>  | pour | - LP Aménagements paysagers  |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS IUT</a>          | pour | - LP Management Entreprises Agricoles (Management des Organisations)             |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS IUT</a>          | pour | - LP Conseil en Elevage (Productions animales)                                   |
| <input type="radio"/> <a href="#">ANGERS UFR Sciences</a> | pour | - LP Valorisation, Innovation et Transformation des Produits Alimentaires Locaux |

⚠ **Ne jamais noter "ESA Angers", mais laisser "Angers IUT" - "Angers UFR Sciences" - "Angers ESTHUA-ITBS"** car c'est par votre inscription à l'Université que vous pouvez prétendre aux Bourses du CROUS pour une Licence à l'ESA.

■ **Choix de résidence universitaire**

Choisissez l'une des 4 résidences les plus proches de l'ESA :

1. Résidence Madeleine - 2. Cité Bourgonnier - 3. Résidence Célestin Port - 4. Cité Couffon-Pavot.

■ **Pour connaître dès maintenant vos droits à la bourse et votre échelon, faire une simulation en allant sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr), puis cliquez sur : SIMULATEUR CALCULEZ VOTRE BOURSE**

■ **Procédure**

	1. Calcul droit à bourse	2. Demande	3. Réponse	4. Validation	5. Attribution conditionnelle	6. Confirmation	7. Décision définitive
Echéance	A tout moment	15 janvier au 31 mai	Sous 48h par courriel	Renvoi du dossier sous 8 jours	Etude au fur et à mesure de la réception des dossiers	Remettre votre notification à l'Université et l'ESA à la rentrée	Dès inscription validée par l'Université
Action	Simulateur -> calculez votre bourse	Saisissez votre demande		Validez votre dossier et envoyez les pièces réglementaires	Réponse de principe du CROUS	L'Université confirme au CROUS votre inscription	Le CROUS vous adresse la décision définitive

Votre attribution conditionnelle de bourse est à remettre en :

- > 1 exemplaire avec votre dossier d'inscription à l'Université d'Angers, fourni par l'ESA en juillet, afin :
  - > d'obtenir la décision définitive et déclencher le versement de votre bourse chaque mois
  - > d'être dispensé des frais d'inscription à l'Université.
- > 1 exemplaire avec vos formalités administratives DOSSIEL à l'ESA, en septembre afin :
  - > d'être exonéré de la contribution à la vie étudiante.

Le "Statut Boursier" ouvre droit également à :

- l'exonération de la contribution à la vie étudiante mise en place à partir de la rentrée 2018 (gain de 90 €)
- l'augmentation de l'Allocation logement (gain de 40 à 50 € par mois, soit environ 500 €/an)
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex : bourse départementale ou bourse régionale...)
- la dispense de paiement des droits d'inscription universitaire (gain de 184 € en 2017/2018).

**Contact ESA : Pôle Information & Orientation - 02 41 23 55 55 - email : [info-orientation@groupe-esa.com](mailto:info-orientation@groupe-esa.com)**  
Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le mercredi après-midi